
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 043 DU 30 JANVIER 2019

portant nomination au Ministère du Plan et du Développement.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 2016-502 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et du Développement ;
sur proposition du Ministre d'État, chargé du Plan et du Développement,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 30 janvier 2019,

D É C R È T E

Article premier

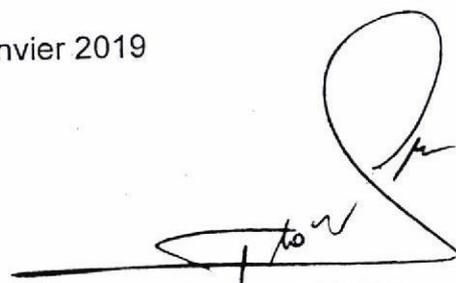
Madame **Zénabou OROU SE** est nommée Directrice départementale du Plan et du Développement du Borgou-Alibori.

Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressée. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 30 janvier 2019

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



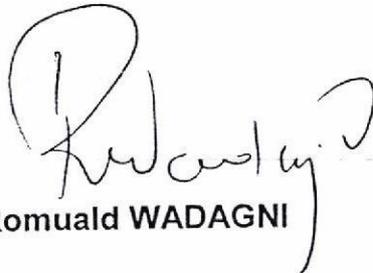
Patrice TALON.-

Le Ministre d'État, chargé du
Plan et du Développement,



Abdoulaye BIO TCHANE

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MEF : 2 ; MPD : 2 ; AUTRES MINISTERES : 20 ;
INTERESSEE : 2 ; SGG : 4 ; JORB : 1.-